



*Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Éducation nationale  
Ministère de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS*

*N/R : CC/NA 28 13/14*

*Paris, le 13 mars 2014*

*Objet : affectations des néo-titulaires « concours réservés »*

*Monsieur le Ministre,*

*Je souhaite attirer votre attention sur la situation des néo titulaires issus des concours réservés et examens professionnels de la session 2013.*

*La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique a permis la mise en œuvre d'un plan de résorption de l'emploi précaire.*

*Les résultats du mouvement inter académique 2014 du second degré conduisent une part non négligeable de ces nouveaux collègues (entre 16 et 20% selon les disciplines) à être affectés hors de leur académie.*

*Le traitement qui leur est ainsi fait nous paraît totalement contraire à l'esprit de la loi du 12 mars. Lors de leur affectation en tant que stagiaires à la rentrée 2013, ces collègues ont bénéficié d'une bonification leur permettant d'effectuer leur stage dans leur académie d'origine. Cette année, pour leur titularisation, ils ne bénéficient plus de cette bonification qui continue, par contre, d'être attribuée aux lauréats des concours internes. Nous sommes là face un traitement inéquitable.*

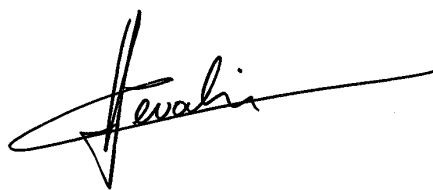
*Il pourrait avoir des conséquences non négligeables sur les futurs recrutements par concours réservés. En effet, beaucoup de contractuels sont en fonction depuis de nombreuses années et hésiteront à passer un concours qui les enverra à l'autre bout de la métropole. Cet état de fait semble aujourd'hui se concrétiser puisque les premiers résultats des concours réservés 2014 montrent qu'il y a beaucoup moins de candidats que de postes offerts.*

*.../...*

*Dans le même temps, nous constatons que des rectorats commencent à recruter des contractuels sur des postes vacants dans les mêmes disciplines. Il serait pour le moins paradoxal que le dispositif ne remplisse pas sa fonction et que l'on réamorce des recrutements de précaires.*

*Le SE-Unsa souhaite donc que la situation individuelle de ces personnels fasse l'objet d'un réexamen attentif et bienveillant.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal stroke extending to the right.

*Christian CHEVALIER  
Secrétaire Général du SE-UNSA*